

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Fusion-absorption au PDG : le RV en campagne d'explication

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

Le processus de fusion-absorption du Rassemblement pour la restauration des valeurs (RV) au Parti démocratique gabonais (PDG) est sur les rails.

Pour preuve, mettant à profit l'actuelle période d'intersession parlementaire, les sept (7) élus RV au Palais Léon-Mba sillonnent, depuis plusieurs jours, leurs circonscriptions électorales respectives aux fins d'expliquer à leurs bases le bien-fondé et la pertinence de cette initiative. Un exercice aussi pédagogique que démocratique. Tant les députés du RV s'attellent à présenter les contours de l'opération de fusion-absorption en levant toutes

les équivoques qui pourraient naître dans certains esprits. D'autant que l'onction des militantes et militants est primordiale et nécessaire dans cette opération. Dans tous les cas, indique-t-on du côté du directoire du RV, ce n'est qu'à l'issue de cette campagne d'explication que devrait se tenir le congrès extraordinaire devant entériner la fusion-absorption avec le PDG. En tenant compte de la durée de la période d'intersession parlementaire, celui-ci ne devrait probablement pas se tenir avant le mois d'octobre prochain.

Cette grand-messe à venir, selon plusieurs cadres du RV, est conforme aux textes qui régissent leur formation politique. Laquelle, avec sept (7) députés, vingt-quatre (24) conseillers municipaux et quinze mille (15000)

militantes et militants, est un maillon essentiel de la Majorité républicaine et sociale pour l'émergence (MRSE).

Pour rappel, c'est le 9 juin dernier, au sortir de l'audience que le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, leur avait accordée que le président du RV, Arsène Édouard Nkoghe Nze, avait annoncé l'organisation du congrès extraordinaire de son écurie politique. Des assises qui, sauf surprise majeure, devraient entériner la fusion-absorption avec le PDG. En tout cas, Arsène Édouard Nkoghe Nze s'était montré enthousiaste et favorable à cette idée. D'autant que, avait-il indiqué, "elle s'inscrit dans une dynamique d'unité, de rassemblement, de mutualisation d'efforts, d'intelligences et d'énergies".



Les militants du RV sont édifiés sur la fusion-absorption avec le PDG.

Photo: Prosper Sax Nzé Bekalé/L'Union

Comme un essoufflement

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

LORSQUE le 3 avril dernier, dans une déclaration, le désormais ancien premier secrétaire de la "défunte" Démocratie nouvelle (DN), René Ndemzozo Obiang, annonçait l'absorption de son parti politique par le Parti démocratique gabonais (PDG), d'aucuns avaient, à tort ou à raison, prédit un fort mouvement de même nature de la part d'autres formations politiques. Certains craignaient même une saignée de la Coalition pour la nouvelle République (CNR). Plusieurs mois après, tous ces pronostics et autres prédictions se sont avérés exagérés. En ce sens que le pays n'a pas connu de vaste mouvement de constitution de grands ensembles politiques.

Au stade actuel, très peu de structures politiques semblent avoir consenti à l'appel de l'ancien député PDG de Bitam. Aujourd'hui on ne compte parmi ceux ayant emboîté le pas à DN et ses dirigeants, que le "Groupe Massavala Maboumba" qui dispose de quatre conseillers départe-



Les désormais anciens militants de la «défunte» DN ont été les premiers à joindre l'acte à la parole.

Photo: Chris OYAME/L'Union

tements à Tsamba-Magotsi. Son leader, Frédéric Massavala Maboumba, a paraphé l'acte d'adhésion au parti au pouvoir le 18 juin dernier.

Depuis lors, on a enregistré deux formations politiques annonçant leur décision d'intégrer le PDG dans le cadre d'une fusion-absorption. Il s'agit des Sociaux-démocrates gabonais (SDG) et du Rassemblement pour la restauration des valeurs (RV). Tous, deux grands partis membres de la majorité républicaine et sociale pour l'émergence, voire les plus grands partis dudit camp politique après le PDG, en termes d'élus nationaux. Jusqu'à présent, on est resté au stade de

simple décision. La procédure de la fusion-absorption semble prendre du temps. Sans doute pour des raisons de principes ou de respect des textes régissant les SDG. Davantage pour le RV qui a décidé de passer par un congrès extraordinaire...

Au regard de ce qui précède, nombre d'observateurs et autres analystes de la vie politique gabonaise croient à une sorte d'essoufflement de l'idée de la constitution des grands ensembles politiques prônée par Ndemzozo Obiang, inspiré par le chef de l'État. Il faut toutefois rappeler qu'en politique, parfois les choses ne vont pas si vite qu'on le souhaite.

Affaire RHM vs RPM : petite victoire pour Alexandre Barro Chambrier

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

NOUVEAU rebondissement dans le conflit opposant Hugues Alexandre Barro Chambrier et son désormais "frère-ennemi", Michel Menga M'Essone. La requête inhérente à la cessation de troubles introduite par le président du Rassemblement pour la patrie et la modernité (RPM), Hugues Alexandre Barro Chambrier contre "Santiago" (comme tout le monde l'appelle à Cocobeach), d'abord rejetée par le tribunal de première instance de Libreville, a finalement été jugée recevable.

Ainsi, en a décidé la Cour d'appel dans son arrêt du 30 juin dernier. Laquelle Cour d'appel a décidé de renvoyer les deux protagonistes vers le juge du fond. Concrètement, la Cour d'appel reconnaît à Alexandre Barro Chambrier son droit d'agir en qualité de président du RPM. Non sans exiger que le tribunal de première instance se prononce sur sa requête. Dans la même foulée, le tribunal de première instance doit donc se prononcer sur l'existence juridique du RPM, en examinant et en confrontant les arguments des deux parties en conflit.

On se souvient que lors du rejet de la requête introduite par Barro Chambrier par le juge de



La Cour d'appel vient de reconnaître la recevabilité de la requête introduite par Alexandre Barro Chambrier.

Photo: Martina ADA Metoule/L'Union

référé, Michel Menga M'Essone avait proféré des menaces à peine voilées contre les députés élus sous la bannière du Rassemblement héritage & modernité (RHM). Ce dernier avait annoncé qu'il écrirait au bureau de l'Assemblée nationale si les élus s'entêtaient à ne pas reconnaître son autorité et la "discipline militante" du RHM. Bon à savoir, le juge de référé est un juge de l'urgence. "Nous l'avons saisi pour qu'il ordonne la cessation immédiate des troubles que nous causait Menga par ses déclarations et ses ultimatums aux élus. Contrairement au juge de référé, la Cour d'appel a dit que la requête de Barro Chambrier est recevable et a annulé la décision du tribunal de première instance. La Cour d'appel a donc reconnu notre droit à agir", soutient une source bien introduite ayant requis l'anonymat.